

JOURNAL DE VALBOIS N° 16



Dans ce numéro , retrouvez les rubriques suivantes

- INFOS PHARMACIE DE GARDE
- PROTEGEZ VOUS DES TIQUES
- COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 13 MARS 2018
- COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 9 AVRIL 2018

Mairie de VALBOIS

20 rue des Fontaines
55300 VARVINAY

SITE INTERNET : <http://valbois-meuse.fr>

Ouverture secrétariat : mardi de 14 H à 18 h



A CONSERVER

**TRES UTILE
ET
BON A SAVOIR**

Lorsque vous cherchez une pharmacie de garde , vous n'êtes pas obligés d'appeler le 17 ou d'aller à la gendarmerie :

Vous faites : www.3237.fr sur internet et vous obtenez la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile en indiquant les critères de recherche (code postal ou ville et le code à recopier) .

Le site www.3237.fr permet de trouver les pharmacies de garde par département , même si tous ne sont pas encore couverts...
(Accessible 24H/24H)

Fâtes suivre si vous souhaitez rendre service à vos familles , amis et connaissances !!!



LES CONSEILS DE PRUDENCE, LA TACTIQUE ANTI-TIQUES



1 COUVRE-TOI

Porte des vêtements de couleur claire à manches longues, un pantalon à glisser dans des chaussettes hautes et un chapeau.



2 UTILISE DES RÉPULSIFS

Laisse un adulte t'appliquer un répulsif en respectant les indications notées sur le produit.



3 ÉVITE LES HERBES HAUTES ET LES FEUILLES MORTES

Quand tu te promènes, reste au centre des chemins, loin des arbustes. Ne t'assois pas ou ne t'allonge pas directement sur le sol.



4 EXAMINE-TOI

Regarde attentivement « tout partout » sur ton corps et tes vêtements pour les chercher. Si tu n'y arrives pas tout seul, demande à quelqu'un de t'aider. La tique apparaîtra comme un petit point en relief. N'essaie pas de l'enlever tout seul !



5 FAIS RETIRER LA TIQUE

Demande à un adulte de t'enlever la tique à l'aide d'un crochet à tiques, sans l'écraser. Plus vite elle sera retirée, mieux c'est ! Fais désinfecter ta piqûre par un adulte et demande lui d'inscrire la date et le lieu de la piqûre dans ton carnet de santé.



6 SURVEILLE LA ZONE OÙ TU AS ÉTÉ PIQUÉ

Au cours des mois qui suivent la piqûre, si tu vois une rougeur apparaître sur ton corps, ou si tu ne te sens pas bien, parles-en à tes parents pour qu'ils t'emmènent voir un médecin. Si besoin il pourra te donner un traitement adapté.



QU'EST-CE QU'UNE TIQUE ?

✓ C'EST UNE PETITE BÊTE QUI VIT DANS LA NATURE.

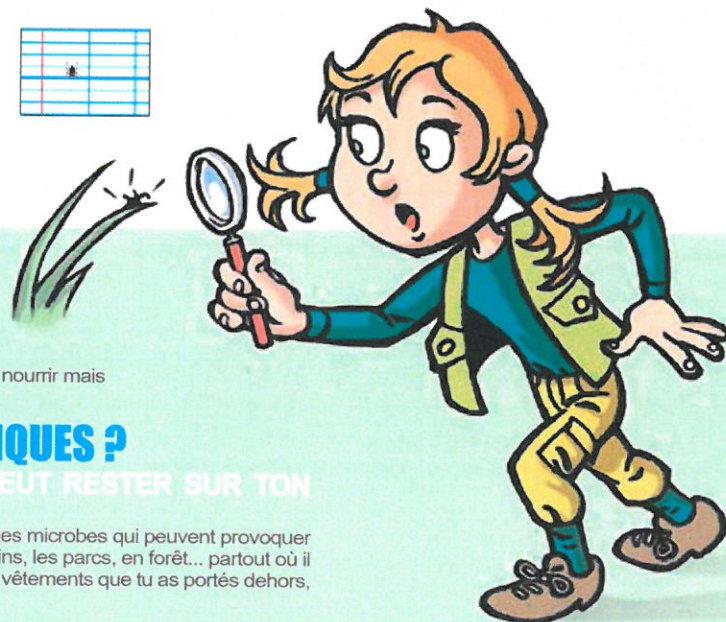
Normalement elle pique les animaux sauvages et domestiques pour se nourrir mais elle peut également piquer des humains qui passent à proximité.

POURQUOI ÉVITER LES PIQÛRES DE TIQUES ?

✓ UNE FOIS QU'UNE TIQUE A PIQUÉ, ELLE PEUT RESTER SUR TON CORPS PENDANT PLUSIEURS JOURS.

Une piqûre de tique ne fait pas mal. Mais certaines tiques transportent des microbes qui peuvent provoquer des maladies en piquant. Tu peux être piqué par une tique dans les jardins, les parcs, en forêt... partout où il y a de l'herbe et des feuilles mortes. Après la douche, ne remets pas les vêtements que tu as portés dehors, une tique peut s'y cacher ! Papa ou Maman les lavera à au moins 60°.

POUR ÉVITER D'AVOIR UNE MALADIE, LA TIQUE DOIT ÊTRE ENLEVÉE LE PLUS VITE POSSIBLE.



Pour plus d'information :
<http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme>
<http://www.irepsalsace.org/enfantsetnature/>

© ECDC. Document traduit et adapté par l'Ireps Alsace, 2016. Réalisé avec les associations de lutte contre la maladie de Lyme et maladies vectorielles à tiques. Validé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et Santé publique France

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2018

Présents : MARCUS Martine, DUMENY Catherine, HAZARD Jean, HAZARD Guy, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe

Absente : MUHLENHOVER Danièle

Secrétaire de séance : DUMENY Catherine

Convocation : 06/03/2018

Affichage : 20/03/2018

Présentation du syndicat intercommunal des eaux Laffon Ladebat et chiffrage d'un transfert

Mme le Maire a ouvert la séance et a donné la parole à M. JACQUEMIN Lionel, Président du SIELL et à Monsieur HERGOT Sébastien, directeur pour une présentation de la structure.

Sont exposés :

- Ses compétences et son mode de gestion
- Son territoire
- Son organigramme
- Ses infrastructures de pompage et de stockage

- **Ses tarifs actuels :**
 - o Abonnement annuel 48.35 € HT
 - o 1.14 €HT/M3 (tranche de 0 à 500 m3)
 - o Taxe pollution : 0.35 € HT/M3
 - o Redevance prélèvement : 0.10 € HT/M3
 - o TVA 5.5 %

Ces tarifs représentent un montant de 252,3032 € TTC pour 120 m3 de consommation (abonnement, eau et taxes) soit 2,1025 euros TTC/M3.

- **Les conditions d'adhésion au SIELL pour la commune de VALBOIS**

Estimation des travaux d'infrastructures à réaliser par le SIELL sur les 3 villages	376 218 €
Recettes vente eau sur 30 ans au profit du SIELL	232 536 €
Montant des travaux + charges emprunt (à la charge du SIELL)	467 472 €
Montant global charge financière pour la commune	234 936 €

Présents : MARCUS Martine, DUMENY Catherine, HAZARD Jean, HAZARD Guy, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe

Absente : MUHLENHOVER Danièle

Secrétaire de séance : DUMENY Catherine

Convocation : 03/04/2018

Affichage : 10/04/2018

N° 01-2018 : Compte de gestion 2017 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2017 de la commune qui s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	7 345.73	0.00	- 17 985.37	0.00	- 10 639.64
Fonctionnement	304 225.83	0.00	49 285.22	0.00	353 511.05
Total	311 571.56	0.00	31 299.85	0.00	342 871.41

N° 02-2018 : Présentation et vote du compte administratif 2017 (commune)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	7 345.73 €	0.00 €	304 225.83 €	0.00 €	311 571.56 €
Opérations de l'exercice	19 436.48 €	1 451.11 €	63 382.15 €	112 667.37 €	82 818.63 €	114 118.48 €
TOTAUX	19 436.48 €	8 796.84 €	63 382.15 €	416 893.20 €	82 818.63 €	425 690.04 €
Résultats de clôture	10 639.64 €	0.00 €	0.00 €	353 511.05 €	0.00 €	342 871.41 €
Restes à réaliser	5 000 €	0.00 €			5 000.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	24 436.48 €	8 796.84 €	63 382.15 €	416 893.20 €	87 818.63 €	425 690.04 €
RESULTATS DEFINITIFS	15 639.64 €	0.00 €	0.00 €	353 511.05 €	0.00 €	337 871.41 €

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote par 5 voix et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire ne participe pas au vote et sort durant le délibéré.

N° 03-2018 : Affectation du résultat de fonctionnement 2017 (commune)

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres en compte pour l'affectation du résultat
Invest	7345.73€		-17985.37€	Dépenses 5 000.00 € Recettes 0.00 €	-5 000.00 €	-15 639.64 €
Fonct	304 225.83 €	0.00 €	49 285.22 €			353 511.05 €

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide par 6 voix d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	353 511.05 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	15 639.64 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	337 871.41 €
Total affecté au c/1068	15 639.64 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

N° 04-2018 : Compte de gestion 2017 - SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2017 de la commune qui s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	9 822.55	0.00	- 8 366.24	1 456.31
Fonctionnement	21 558.17	0.00	- 126.12	21 432.05
Total	31 380.72	0.00	- 8 492.36	22 888.36

N° 05-2018 : Présentation et vote du compte administratif 2017 (Service des eaux)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	9 822.55 €	0.00 €	21 558.17 €	0.00 €	31 380.72 €
Opérations de l'exercice	15 593.81 €	7 227.57 €	14 588.47 €	14 462.35 €	30 182.28 €	21 689.92 €
TOTAUX	15 593.81 €	17 050.12 €	14 588.17 €	36 020.52 €	30 182.28 €	53 070.64 €
Résultats de clôture	0.00 €	1 456.31 €	0.00 €	21 432.05 €	0.00 €	22 888.36 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	15 593.81 €	17 050.12 €	14 588.17 €	36 020.52 €	30 182.28 €	53 070.64 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	1 456.31 €	0.00 €	21 432.05 €	0.00 €	22 888.36 €

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 - Vote par 5 voix et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Le Maire ne participe pas au vote et sort durant le délibéré.

N° 06-2018 : Affectation du résultat de fonctionnement 2017 (Service des Eaux)

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest	9 822.55 €		-8366.24 €	Dépenses 0.00 € Recettes 0.00 €	0.00 €	1 456.31 €
Fonct	21 558.17 €	0.00 €	-126.12 €			21 432.05 €

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide par 6 voix d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	21 432.05 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	21 432.05 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

N° 07-2018 : : Budget primitif 2018 - Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	141 730 .00 €	417 581.41 €
Section investissement	62 839.64 €	62 839.64 €

N° 08-2018 : Budget primitif 2018 - SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 du Service des Eaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	27 420.00 €	35 985.05 €
Section investissement	11 192.31 €	11 192.31 €

N° 09-2018 : Vote des taux des taxes locales

Le conseil municipal par 6 voix décide de maintenir pour l'année 2018 les taux des taxes directes locales de l'année 2017.

Taux votés pour l'année 2018 :

- Taxe Habitation 8.18 %
- Taxe foncière (bâti) 3.93 %
- Taxe foncière (non bâti) 8.91 %
- CFE 9.32 %

N° 10-2018 : Amortissement frais étude projet réhabilitation ancien presbytère

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que des frais d'étude d'un montant de 4 395.05 euros ont été engagé dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère. Le projet dorénavant abandonné, il convient d'amortir cette dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix pour décide d'amortir la totalité du montant des frais d'études sur une durée d'un an et sur l'exercice 2018.

Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire qui se traduit ainsi :

- 1 mandat à l'article 6811-042 pour 4 395.05 €
- 1 titre à l'article 2803-040 pour 4 395.05 €

N° 11-2018 : Travaux forestiers 2018

Le Maire expose à l'assemblée le programme d'actions de travaux forestiers pour l'année 2018 établi par l'ONF

- Travaux sylvicoles (cloisonnement sylvicole parc 40 et 41) pour un montant HT de 1 216 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce programme de travaux pour un montant HT de 1 216 €.

N° 12-2018 : Remplacement chaudière logement communal Senonville

Le Conseil Municipal prend acte de la vétusté de la chaudière du logement communal de Senonville.

Offres reçues pour le remplacement (les entreprises MASSEE et POTEAUX n'ont pas répondu)

- SARL MARTIN Yohann (chaudière bois chartreuse 4032 F Belge) fourniture et pose pour un montant HT de 4 870.25 euros. L'état du tubage de la cheminée sera vérifié au moment du démontage.
- Ets REB (chaudière bois chartreuse 4032 F Belge et chauffe eau électrique) fourniture et pose pour un montant HT de 7 962.35 euros.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le type de chauffage à retenir pour ce logement et demande l'avis de professionnels avant de s'engager.

N° 13-2018 : Mandat de vente bâtiment communal

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 43-2017 en date du 13 novembre 2017, le conseil municipal a décidé la vente de l'immeuble cadastré AA 19 situé 24, rue des Fontaines à Valbois (ancien presbytère de Varvinay).

A ce jour, la commune n'a reçu aucune offre. La vente a été confiée à l'étude de Maître Valérie PRUD'HOMME. Mme le Maire propose de confier également la vente à une agence immobilière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne mandat de vente du dit bien sans clause d'exclusivité à l'agence immobilière de Vigneulles.
- Le prix de vente est maintenu à 55 000 euros net vendeur (marge de – 5000 € possible)
- autorise le maire à signer toutes les pièces se rattachant au contrat.

N° 14-2018 : Vote subventions 2018

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide l'octroi de subventions au titre de l'année 2018 à :

- ADMR de Vigneulles ,subvention d'un montant de 200 euros (6voix pour)
- Ligue contre le cancer (6 voix contre)
- Association des paralysés de France (6 voix contre)

N° 15-2018 : Itinéraires de randonnées (association grolle sammielloise)

Le Maire expose à l'assemblée que la Grolle Sammielloise, club de randonnée pédestre a procédé en 2017 à la reprise de tous ses anciens circuits de randonnée créés entre 1994 et 1995 en les mettant à jour et en les numérisant. Deux circuits cheminent sur la commune :

- GS2 Saint-Christophe, Damechonne
- GS3 Marsoupe – Valbois

Le Conseil Municipal, après délibération et par 6 voix pour :

- autorise le maire à passer une convention avec la Grolle Sammielloise autorisant aux randonneurs pédestres la libre circulation sur ces deux itinéraires et au club leur inscription sur son topoguide, la réalisation du balisage sous forme plaquettes support d'un signe de balisage et son entretien
- autorise le maire à signer tous documents se rattachant à la décision précitée.

N° 16-2018 : Sentiers de randonnées pédestres (Association Les Amis des Côtes)

Le Maire expose à l'assemblée le projet de balisage par l'association Les Amis des Côtes de sentiers de randonnées pédestres sur la commune suivant la liste définie en annexe. (distance en km : 10)

Des frais sont à prévoir (achat plaquettes, supports, remboursement des km des baliseurs) et feront l'objet d'une demande annuelle de l'association à la commune sur le principe d'un forfait par kilomètre de sentier. Le montant est fixé à 5 € du km pour 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 6 voix pour :

- autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'association des Amis des Côtes.

N° 17-2018 : Affouages 2017/2018

Le Maire rappelle à l'assemblée que les affouages de cet hiver se situent dans les parcelles forestières 22 et 23 et précise que des grumes n'ont pas été attribuées et qu'il convient néanmoins de les exploiter dès maintenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de proposer aux affouagistes les cimes restantes à exploiter
- de prolonger le délai d'exploitation :
 - au 30 avril 2018 pour les arbres sur pied
 - au 30 mai 2018 pour les cimes

DIVERS

- Nids de poule sur route communale de Varvinay à St Mihiel à reboucher. Recenser la présence de nids de poule à reboucher sur la commune.
- Création d'un ouvrage en béton au coin du terrain Bricault à l'emplacement où se situe le renvoi de l'eau du fossé vers le ruisseau en traversant la route.
- Prévoir le prolongement du caniveau du village jusqu'à l'aire de retournement pour récupérer l'eau provenant du chemin et reprise de la pente du caniveau près du carrefour.

Etat des restes à recouvrer

Mme le Maire informe l'assemblée des restes à recouvrer pour la commune et le Service des Eaux en date du 13/02/2018. Un état actualisé sera demandé à la trésorerie.